

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

**Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux  
et La Côte Saint-André**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative au projet d'aménagement  
de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles par le Département de l'Isère,  
portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,  
sur la déclaration d'utilité publique du projet  
et sur la cessibilité relative à l'opération**

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.  
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – **salle de la Poste 95, rue du Lombard**

La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;

Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;

Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;

Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;

Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;

St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, de 9h00 à 12h00 **en mairie**

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier

Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :

- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> .

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux – 04 76 00 34 08 – [marc.roux@isere.fr](mailto:marc.roux@isere.fr) et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - [guillaume.ribeaud@isere.fr](mailto:guillaume.ribeaud@isere.fr) . Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marçolles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .